



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

CAT

Question écrite n° 59476

Texte de la question

M Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M le secrétaire d'Etat aux handicapés sur les difficultés rencontrées par les centres d'aide par le travail. En application de la circulaire économique du 24 décembre 1991, de nombreux centres pour l'année 1992 se sont vu imposer l'application d'un taux directeur de 2 p 100 au titre de la dotation globale de financement. Or les budgets de ces centres paraissent insuffisants et ne permettent pas de faire face aux dépenses indispensables au fonctionnement de ces structures, le taux directeur ne couvrant même pas le financement des avenants salariaux déjà agréés par le ministère ainsi que les mesures obligatoires. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend prendre des mesures afin d'éviter la dégradation et la mise en péril de l'avenir de ces institutions originales et uniques en Europe.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre des affaires sociales et de l'intégration a déjà eu l'occasion d'exprimer son souci face aux problèmes financiers que connaissent actuellement les centres d'aide par le travail. Des discussions interministérielles ont été engagées pour permettre d'assurer le fonctionnement normal de ces établissements et surtout pour éviter que l'on aboutisse à des mesures restrictives sur les capacités d'accueil et d'action. L'objectif en ce domaine, est de rechercher des mesures d'optimisation de l'allocation des crédits budgétaires aux besoins des établissements pour l'année 1993. Ce travail d'harmonisation n'exclut pas que les besoins qui seront identifiés en 1992 fassent l'objet d'un effort spécifique.

Données clés

Auteur : [M. Reitzer Jean-Luc](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59476

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : handicapés

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1992, page 2868